

VILLE DE MAUBOURGUET**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 juillet 2010**

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme BAUDOIN, M. DOUSSAU, Mme GUILLON MARIENVAL, MM. MENJOULOU, LAMOTHE, ESTANGOY, Mme LARROUQUE, DUBERTRAND, M. RENARD, Mmes DE BRITO, COUZIER, THERLE, DELACROIX, DIDDEN, CLAUDE. Etait absent : M. MANHES (pouvoir à M. LAMOTHE) Secrétaire de séance : Mme DE BRITO.

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions

Mr le Maire rend compte des décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal relatives au droit de préemption non exercé par la commune et aux marchés en procédure adaptée.

Décisions modificatives n°2

Il convient de procéder à l'ajustement de divers articles, afin de prendre en compte la réalisation ou les engagements de dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement au budget communal et au budget service eau et assainissement.

Adopté à l'unanimité

Participations aux organismes de regroupement – modificatif n°2

Le Conseil Municipal décide de modifier les contributions au titre de l'exercice 2010 Communauté de communes du canton de Lembeye en Vic Bilh : 457,58€.

Adopté à l'unanimité

Convention Relais Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à passer avec la Communauté des communes du canton de Lembeye en Vic Bilh pour l'ouverture du relais assistantes maternelles à l'échelle des six cantons (Lembeye, Montaner, Vic en Bigorre, Rabastens de Bigorre, Maubourguet et Castelnau Rivière Basse). La communauté de communes du canton de Lembeye sera le chef de file de cette opération. Des permanences et animations du relais auront lieu un jour et demi par semaine dans les locaux 46 allées du Foirail à Maubourguet. L'ouverture est prévue dans le courant du dernier trimestre 2010.

Adopté à l'unanimité

Convention effacement du réseau de télécommunication France Télécom rue des moulins

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à passer France Télécom pour l'effacement des réseaux de télécommunications aérien rue des moulins dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lapalu. Le montant des travaux est fixé à 4490.24 €.

Adopté à l'unanimité

Rénovation de l'éclairage du quartier Lapalu

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet éclairage public du boulevard Lapalu qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées. La dépense est évaluée à 51 428 €.

Adopté à l'unanimité

Eclairage du parking du Centre Culturel

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet éclairage public du parking du Centre Culturel qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées. La dépense est évaluée à 14352 €.

Adopté à l'unanimité

Délivrance coupe de bois – parcelle 2-2

Le Conseil Municipal décide la délivrance d'une coupe affouagère dans le bois du Marmajou (parcelle d'1ha 78a). L'estimation de la coupe délivrée sur pied par l'Office National des Forêts est fixée à 1423€

Adopté à l'unanimité

Plan désherbage communal

Dans le cadre du Plan d'Action Territorial Nappe alluviale de l'Adour, le Conseil Municipal décide de réaliser un plan de désherbage afin de réduire considérablement l'utilisation des produits phytosanitaires notamment dans les zones définies et dites à risques. Cette démarche sera conduite avec les techniciens de la SEMADOUR.

Adopté à l'unanimité

Cession / acquisition de parcelles

Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle AK 262 afin de désenclaver la parcelle AK158, de procéder au classement dans le domaine public communal de la parcelle AK263 et d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle AM289, et de procéder à son classement dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

Remboursement sinistre

Le Conseil Municipal accepte le remboursement effectué dans le cadre du sinistre du 28 février 2009 route des Pyrénées qui a rendu nécessaire le remplacement d'une barrière et d'une quille pour un montant de 1251,02 €.

Adopté à l'unanimité

Convention adhésion service de médecine professionnelle ASMT

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec l'ASMT Association de santé et de médecine au travail qui remplace le service de médecine professionnelle proposé par le Centre de Gestion des Hautes Pyrénées aux collectivités du département précédemment.

Adopté à l'unanimité

Convention mise à disposition de points propreté

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Conseil Général des Hautes Pyrénées, pour la mise à disposition de 12 points propreté de 750 l et 4 points de 340 l pendant les Rencontres de Maubourguet et des fêtes locales qui auront lieu du 19 au 22 août 2010.

Adopté à l'unanimité

Motion fermeture du site ERDF de Maubourguet

Monsieur le Maire rappelle que le mardi 29 juin 2010 les élus se sont réunis aux côtés des salariés d'ERDF pour manifester contre le projet de fermeture du site ERDF de Maubourguet au rond point sud route de Tarbes. L'ouverture d'ERDF à la concurrence entraîne la réorganisation des centres de distribution et déstructure le maillage territorial de cette entreprises. Le Conseil Municipal décide de réaffirmer son attachement au maintien des services publics de proximité et demande le maintien du site d'ERDF à Maubourguet.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22 heures.